
Règlement de l'offre « 1 commande = 1 cadeau » du 31 mai 2018 au 14 juin 2018 inclus

Article 1 : Organisateur

L'imprimerie SARL Bercycopie, RCS Paris - 449 541 820 00 22 au Capital de 7 500€ sur son site internet www.printstart.fr

Article 2 : Condition de participation

La participation à cette offre est automatique dès lors qu'une commande est effectuée sur le site internet www.printstart.fr et validée (c'est-à-dire lorsque le règlement de la commande est porté au crédit du compte bancaire de Bercycopie) entre le 31 mai 2018 et le 14 juin 2018 inclus.

Chaque commande réalisée sur le site www.printstart.fr entre ces dates engendre l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant.

Cette offre est ouverte à toute personne physique majeur résidant en France métropolitaine, à l'exception de toute personne ayant collaboré à l'organisation de cette offre ayant un lien juridique direct ou indirect avec la société Bercycopie.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue de l'offre et ne pourra pas bénéficier de son lot si celle-ci est déclarée participante.

En cas d'exclusion d'un gagnant, c'est le participant ayant passé sa commande juste après celui exclu qui obtiendra le lot.

1 commande = 1 cadeau, en fonction du montant total de la commande et jusqu'à épuisement des stocks disponible.

Article 3 : Déroulement de l'offre

L'offre « 1 commande = 1 cadeaux » se déroulera du 31 mai 2018 au 14 juin 2018 inclus. Il consiste, pour les participants, à passer une ou plusieurs commandes entre ces deux dates.

La désignation des commandes gagnantes sera réalisée par décompte des commandes effectuées sur le site. Le nombre de commande totale éligible à l'offre s'entend sur toute la durée de l'offre. Dès que le nombre de commande est atteinte, l'offre s'arrête. Chaque jour, tous les clients répondant au critère de gains seront sélectionnés. Vous saurez si vous avez gagné un cadeau le lendemain de votre commande. Printstart contactera par mail le gagnant afin de l'informer que son cadeau lui sera envoyé avec sa commande. De plus, le nom des gagnants sera publié sur le site www.printstart.fr

Article 4 : Dotation

Les dotations sont attribuées jusqu'à épuisement des stocks en fonction des commandes passées sur le site internet www.printstart.fr entre le 31 mai 2018 et le 14 juin 2018.

- Pour toutes commandes, sans minimum ou maximum d'achat : un ballon de plage gonflable en PVC. Diamètre 25cm.
- Pour les 100 premières commandes d'un montant entre 19€ HT et 50€ HT : deux raquettes de plage en bois avec une petite balle en caoutchouc.
- Pour les 50 premières commandes d'un montant entre 51€ HT et 99€ HT : écouteurs audio blanc avec boîtier triangulaire en plastique avec range-câble.
- Pour les 20 premières commandes d'un montant entre 100€ HT et 250€ HT : une serviette de plage jaune 100% coton - Dimensions : 100 x 150 cm.

Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

Article 4 : litiges et responsabilités

La participation à cette offre implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société Bercycopie tranchera souverainement tous litige relatif à cette offre. La société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler la présente offre. Sa responsabilité ne saura être engagée de ce fait.